

**NOTICE TO THE VOTERS OF ALL MUNICIPALITIES WITHIN THE  
REGION OF WATERLOO  
AND THE COUNTIES OF BRANT, HALDIMAND AND NORFOLK  
2022 NOMINATIONS & CANDIDATE CAMPAIGNS  
CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE MONAVENIR  
(1 member to be elected)**

The Municipal Elections will be held on Monday, October 24, 2022 from 10 a.m. to 8 p.m. The Municipal Elections Act, 1996 provides that a candidate's election campaign period begins on the day they file a bona fide nomination for an office.

Money, goods and services given to and accepted by or on behalf of a person for his or her election campaign are contributions. This can occur only after the individual intending to run for office has been nominated.

**Nomination Procedure:**

1) *Nominations for the above office, using the prescribed form, shall be filed in the Office of the City Clerk, 2nd floor, City Hall, 200 King Street West, Kitchener, either personally by the candidate or by their her agent,*

- *during the hours 8:30am to 5pm Monday to Friday until August 18, 2022; or*
- *during the hours 9am to 2pm on Nomination Day, Friday, August 19, 2022.*

*The prescribed form is available in the office of any Municipal Clerk in Ontario.*

2) The nomination shall be accompanied by:

- *a filing fee of \$100.00 payable in cash, debit, certified cheque or money order (payable to the City of Kitchener);*
- *a declaration of eligibility, in the prescribed form, signed by the person being nominated;*
- *proof of Canadian citizenship, age and qualifying address; and,*
- *photo identification.*

3) If sufficient nominations for an office are not received by the above-noted deadline, additional nominations may be filed between 9am and 2pm on Wednesday, August 24, 2022.

4) The onus is on the person nominated for election to an office to file a bona fide nomination paper.

**AVIS AUX ÉLECTEURS DES MUNICIPALITÉS  
DE LA RÉGION DE WATERLOO  
ET DES COMTÉS DE BRANT, HALDIMAND ET DE NORFOLK  
DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE ET CAMPAGNES DES CANDIDATS –  
2022 CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE MONAVENIR  
(1 membre à élire)**

Les élections municipales auront lieu le lundi 24 Octobre 2022 de 10h à 20 h. La Loi sur les Élections Municipales de 1996 prévoit que la période de campagne électorale d'un candidat commence le jour où il dépose une candidature de bonne foi pour un poste.

Les espèces, les biens et les services donnés pour la campagne électorale d'un candidat, que ce dernier accepte lui-même ou qu'un représentant accepte en son nom, sont des contributions. Les contributions ne peuvent commencer qu'après le dépôt de la déclaration de candidature de la personne qui a l'intention de se présenter à un poste.

**Procédure de mise en candidature:**

1) Les mises en candidature pour les postes susmentionnés doivent se faire par le biais de la formule prescrite et elles doivent être déposées au bureau du secrétaire de la ville de Kitchener, 200 rue King Ouest, Kitchener, en personne par le candidat ou par son agent autorisé:

- *pendant les heures de 8h30 à 17h du lundi au vendredi jusqu'au 18 Août 2022; ou*
- *pendant les heures de 9h à 14h le jour de la mise en candidature, le vendredi 19 Août 2022.*
- *On peut se procurer le formulaire prescrit au bureau de n'importe quel secrétaire municipal en Ontario.*

2) La déclaration de candidature doit être accompagnée de ce qui suit:

- *des droits de dépôt de 100 \$ payables en argent comptant, carte de débit, par chèque certifié ou par mandat à l'ordre de la Ville de Kitchener;*
- *une déclaration d'éligibilité dans la formule prescrite signée par le candidat;*
- *une preuve d'adresse admissible dans les limites de la ville de Kitchener ou du district conseil scolaire, une preuve d'âge et de citoyenneté canadienne; et,*
- *identification de photo.*

3) Si un nombre insuffisant de déclarations de candidature pour un poste est reçu d'ici la date limite indiquée ci-dessus, il sera possible de déposer des déclarations de candidature additionnelles entre 9h et 14h le mercredi 24 Août 2022.

4) Il incombe au candidat à un poste de présenter une déclaration de candidature en bonne et due forme.